TREOGAT

La Nature Océane

TAOL LAGAD
WAR TREGAD

Bulletin municipal n° 34 - 2019

Nous revendiquons le droit de

Chanter

Sonner

Meugler

Le mot du maire

C'est la sixième fois que je profite de cette tribune pour m'adresser à vous et vous exprimer mon vécu de simple citoyen, de maire et de vice-président de la communauté de communes.
Nous vivons dans notre commune rurale, mais aussi littorale dans « une bulle », loin des manifestations, des problèmes quotidiens de transports, contrairement à nos concitoyens urbains.
Toutefois je crains qu'à terme, nous ayons à subir les conséquences notamment au niveau budgétaire, quid de la pérennité de la compensation de la taxe d'habitation, des dotations de l'état, etc… Aussi si nos finances sont saines, il convient d'être prudent.
En 2019, nous avons clôturé le dossier du bâtiment périscolaire en percevant le solde des subventions et le fonds de concours de la CCHPB qui nous a bien aidés.
Toutes les personnes sont unanimes pour dire qu'il s'agit d'un bel équipement au niveau fonctionnel et esthétique. Cependant nous avons eu à déplorer des dégâts au niveau de la charpente, la liaison entre une ferme et le mur ayant lâché. Grosse angoisse le WE des élections européennes !
A l'issue de ce gros chantier, la trésorerie étant bonne, nous avons pu réaliser un certain nombre de travaux dont la nécessité était apparue en début ou en cours de mandat.
Plusieurs projets sont encore dans les cartons, notamment la restauration des locaux techniques (charpente et toiture avec le problème du désamiantage). Et la nécessité d'offrir des terrains constructibles pour accueillir des jeunes ménages avec enfants. Et j'ai bien d'autres projets en tête…
Tout cela pour dire qu'il aurait été logique de partir pour un deuxième mandat. C'est donc avec un sentiment de mission inachevée que je ne souhaite pas pour autant me représenter comme maire, ce ne serait pas raisonnable. Il faut maintenant que je consacre du temps à ma vie familiale.
Après avoir passé 40 ans dans la fonction publique, au service du public et des collectivités locales, et après avoir fait une pause entre 2007 et 2014, j'ai eu le plaisir d'ouvrir une parenthèse de 6 ans au service de la commune et de la communauté de communes, donc à votre service.
J'y ai pris du plaisir, j'ai rencontré de belles personnes, j'ai eu aussi des déceptions, des angoisses, des moments de solitude.
Le bulletin comporte une rubrique « nos droits et nos devoirs » qui me permet de rappeler que le maire dispose de pouvoirs de police, lui permettant de rappeler à la loi les citoyens, voire de verbaliser. La presse a évoqué au cours de ces derniers mois la difficulté de les appliquer. C'est vrai, d'autant plus que « les prétendus droits » priment de plus en plus sur les devoirs !
« Moi j'ai des droits, mon voisin ou le maire des devoirs ! » et certains heureusement peu nombreux, attendent beaucoup du maire, ainsi va la société même à Tréogat !
Je tenais à souligner ce constat, mais il y a aussi « des trains qui arrivent à l'heure dans la commune ». Et la page de couverture est à prendre comme un clin d'œil et un signe de solidarité avec mes collègues ruraux.
En positif également, un grand merci à Monsieur François Bourgeon qui a donné son accord pour que la salle multifonctions soit dénommée « Les Passagers du Vent ».
Merci de m'avoir fait confiance et, j'espère qu'une équipe constructive et solidaire prendra le relais pour assurer une gestion efficace de la commune et participer activement à la vie de la communauté de communes.

Très belle année 2020

Pierre le Berre

SOMMAIRE

- Le Mot du Maire ..... p. 2
- Informations diverses ..... p. 3 à 7
- Formalités administratives ..... p. 8
- Nos droits et devoirs ..... p. 9 et 10
- L'action sociale..... p. 11
- L'école ..... p. 12
- Le CLPE ..... p. 12
- Les associations ..... p. 13 à 16
- Les finances ..... p. 17 et 18
- Les commerçants, artisans et services ..... p. 19

Informations diverses

Etat civil

Naissances *4 naissances en 2019 (5 en 2018)*

19.01.2019 – Lucas **LE GOFF** – 10 Grand Rue
21.02.2019 – Ismaël **FAUST** – Penlann
12.04.2019 – Buckley **THWAITES** – Trunvel
09.10.2019 – Sévim **AKTAS PRUNIER** – 3 Rue des Genêts

Mariage *1 mariage en 2019 (1 en 2018)*

05.04.2019 – Andrew **THWAITES** – Trunvel et Gulsesek **NADRSZYNA** – Trunvel

Décès *2 décès en 2019 (7 en 2018)*

11.02.2019 – François **HENRY** – 71 ans – 5 Impasse Abbadie
27.12.2019 – Anna **LOCH** née **PERON** – 91 ans – Pen-Ar-Prat

Décès des personnes nées à Tréogat

04.01.2019 à Pont-l'Abbé – Catherine **LE PAPE** – 91 ans – Penhors
07.06.2019 à Quimper – Michel **KERDRANVAT** – 68 ans – Lesmenguy
19.06.2019 à Saint-Nazaire (44) – Jacques **AUTRET** – 69 ans – Tourne-Ici
10.09.2019 à Quimper – Roger **NÉDELEC** – 84 ans – Kerfriden-Rhu
25.12.2019 à Beauvais (60) – Alix **PERON** – 72 ans - Rundavid

Analyse de l'eau du réseau : Au 05.11.2019 : Nitrate en mgl/N03 - Résultat : 37 - Norme : 50

Urbanisme 2019

- 8 permis de construire délivrés (6 résidences principales, 1 carport et 1 garage).
- 13 déclarations préalables et 33 certificats d'urbanisme.
- 5 ventes de maisons.

L'instruction des actes d'urbanisme est assurée par le service instructeur de la communauté de communes du pays bigouden sud - Coût pour la commune en 2019 : 3700 €

Après une longue période de calme sur la vente de terrains à construire sur la commune, il y a eu au cours des derniers mois une adéquation entre l'offre et la demande. Malheureusement, les projets sur les quartiers de Lahadic et de Tourne Ici non considérés comme des villages au sens des lois Littoral et Elan sont de plus en plus compromis et la modification du SCOT en cours devrait, hélas, confirmer la non constructibilité des parcelles dans ces secteurs.

Les reventes ne sont pas accessibles aux jeunes ménages, notamment les primo-accédants aux revenus modestes. Quant à l'offre de logements locatifs elle est limitée.

La seule solution s'avère donc la construction de logements au bourg, notamment des logements locatifs et en accession sociale destinés à de jeunes ménages avec enfants pour préserver les effectifs de l'école et maintenir les trois classes. La vie sociale de la commune en dépend également. Le projet de lotissement communal en haut du bourg devrait apporter une réponse à ce besoin.

RGPD
RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Le Règlement Général sur le Protection des Données

Le règlement n° 2016/679, dit RGPD, est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne.
Ce règlement a été définitivement adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016. Ses dispositions sont directement applicables dans l'ensemble des 28 Etats membres de l'Union européenne depuis le 25 mai 2018.
Les principaux objectifs du RGPD sont d'accroître à la fois la protection des personnes concernées par un traitement de leurs données à caractère personnel et la responsabilisation des acteurs de ce traitement.
Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ? : Toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable, soit directement (prénom, nom), soit indirectement (email, téléphone, identifiant, données comportementales).
La commune a engagé sa mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) du fait qu'elle traite et dispose de données à caractère personnel.
Quelques exemples : état civil, fichier électoral, urbanisme, fichier des administrés, données cadastrales, liste des élèves… Une version de ce registre des traitements est consultable en mairie.
Recommandation *(associations, école…) : prendre systématiquement l'habitude de mettre en copie cachée (Cci) les mails envoyés à de multiples destinataires pour éviter de divulguer les répertoires d'adresses mails.*

Numérotation des adresses

Dans la perspective du déploiement de la fibre optique, le conseil municipal a décidé d'entreprendre la numérotation des adresses avec l'aide de la Poste.
La numérotation des adresses du bourg n'est pas concernée, celle-ci ayant déjà été effectuée.
La numérotation sera métrique (préconisée pour la campagne), chaque numéro représentant la distance en mètres le séparant du début de la voie (carrefour).
La pose de plaques sera à la charge de la commune, l'entretien du numérotage étant à la charge du propriétaire (réfléchir dès à présent à l'emplacement).
Chaque foyer sera informé du numéro attribué à son adresse.
RAPPEL : Tous les logements doivent être équipés d'une boite aux lettres homologuée implantée en limite du domaine public et visible de la rue, comportant le nom et le prénom de l'occupant ainsi que le nom du lieu-dit.

Collecte des petits emballages

Depuis l'extension des consignes de tri en juin 2016, le nombre d'emballages à trier a sensiblement augmenté.
Parmi ces emballages, certains de petites tailles ou souillés s'avèrent fastidieux à vider dans les colonnes de tri.

Face à ce constat, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden a proposé aux habitants de Peumerit et de Gourlizon de tester, du 1er octobre au 31 décembre 2019, des « P'tits sacs jaunes » destinés aux emballages de petites tailles (barquettes, pots de yaourts, conserves, etc.).

Suite à l'expérimentation et aux retours positifs concernant ce nouveau système de collecte des petits emballages, la Communauté de Communes souhaite généraliser l'utilisation des « P'tits sacs jaunes » à l'ensemble du territoire.
Les « P'tits sacs jaunes » seront prochainement à votre disposition en mairie.

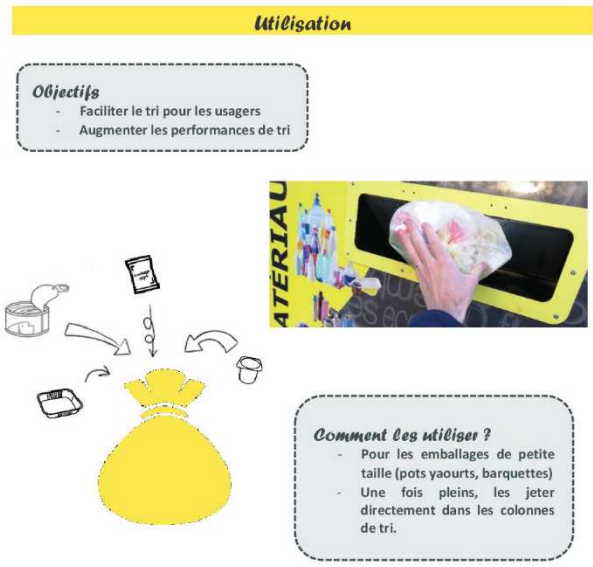

Le Jardin du souvenir et l'espace de « cavurnes »

Le jardin du souvenir, destiné à la dispersion des cendres des défunts ayant fait l'objet d'une crémation, est situé à droite de l'entrée du cimetière.
La dispersion est réalisée sur une rivière de galets. Il est possible de faire inscrire l'identité des défunts sur la colonne prévue à cet effet.

A proximité, un espace de cinq « cavurnes » (mini caveaux cinéraires) a été aménagé. Chaque emplacement peut contenir jusqu'à quatre urnes.
Ces emplacements au sol peuvent être ornés d'une pierre tombale, mais également de fleurs, contrairement aux cases de columbariums.
Tarifs de la concession d'une cavurne

- 200 € pour 15 ans
- 350 € pour 30 ans

Le nouvel éclairage de l'église

Les travaux de mise aux normes de l'installation électrique ont été complétés par le remplacement du système de programmation de la cloche, et de l'ensemble de l'éclairage par des projecteurs à LED beaucoup plus économiques, reste à remplacer les appareils de chauffage

Les "clins d'œil solidaires" des 113 communes littorales et insulaires du Finistère.

Pierre CHANTEAU, artiste plasticien en Baie de Morlaix, effectue cette année un travail qui consiste à disséminer et sceller le long des côtes du Finistère 113 yeux faits de billes de verres et d'éclats de faïence polis par la mer, offerts aux communes littorales et insulaires

A Tréogat, il a scellé un œil sur un vestige de l'ancien appontement qui se situe entre le parking et le pont de Kerbinigou.

La réalisation de ce "jeu de piste" à l'échelle du Finistère est une invitation à la découverte de son patrimoine maritime.
Avec la complicité de 2 photographes de la Baie de Morlaix, Jean-Marc Nayet et et Philippe Grincourt, une exposition photographique itinérante et l'édition d'un livre en 2020 présenteront les "clins d'œil solidaires" des communes littorales et insulaires du Finistère. Ce travail artistique est un hommage à l'attention, l'audace et la solidarité des gens de mer et du littoral. Les bénéfices de la vente de cet ouvrage seront versés aux associations de sauvetage en mer SNSM et SOS-Méditerranée.
L'avancée du projet est consultable sur http://pierrechanteau.fr/clin-doeil9
Dernière minute *: cette œuvre a été dégradée en fin d'année, acte déplorable, comme le vol à répétition des panneaux signalant les dangers de la plage.*

Loi Labbé : votre jardin sans pesticides

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue.

Depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

- **Planter des plantes locales**, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol
- Cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels
- Utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs
- Favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs.

Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !
Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

Rapportez vos pesticides !
Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations.
** Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques.. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces…*
Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

Mesures spécifiques destinées à préserver les établissements fréquentés par des personnes vulnérables du risque d'exposition aux produits phytopharmaceutiques.

Décision du Maire de Tréogat
Vu l'arrêté préfectoral N° 2017192-0002 du 11 juillet 2017 fixant les mesures destinées à préserver les établissements fréquentés par des personnes vulnérables du risque d'exposition aux produits phytopharmaceutiques.

Vu l'article 7 de cet arrêté prévoyant que les maires rendent public par affichage ou tout autre moyen la liste des établissements accueillant des personnes vulnérables.

Etablissement concerné :

Commune de Tréogat
Etablissement scolaire : Ecole publique les Hirondelles et équipement périscolaire (restaurant scolaire et garderie) Bâtiments, cours, accès, parking sis 3 rue de la Mer.

Les mesures prévues par l'arrêté susvisé devront être mises en œuvre, notamment l'application de ces produits se fera obligatoirement en l'absence des personnes vulnérables de l'établissement.

Projet d'arrêté de Biotope

Un arrêté de biotope ayant pour objet la protection du gravelot à collier interrompu devrait être pris par le Préfet dans les mois à venir. Ce projet d'arrêté comporte des interdictions d'accès dans les enclos qui seront délimités sur le cordon de galets au printemps et en été et règlemente l'accès des chiens en fonction des périodes de l'année. Sachant que **les chiens sont interdits sur toutes les plages du 1er juin au 30 septembre.**

Labellisation « Ramsar » des zones humides de la Baie d'Audierne.

La demande est en cours. Ce label a pour objectif de valoriser ce secteur et n'entraîne pas de contraintes.

4 PLANTES INVASIVES DANGEREUSES POUR MA SANTÉ

COMMENT LES RECONNAÎTRE ?
QUE FAUT-IL FAIRE ?

L'AMBROISIE
À FEUILLES D'ARMOISE

LE RAISIN D'AMÉRIQUE

LA BERCE DU CAUCASE

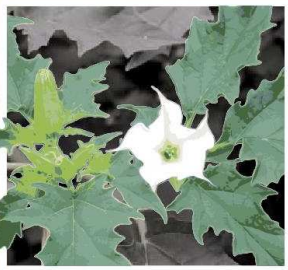

LE DATURA STRAMOINE

L'AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE

SIGNALEZ-LA !

Comment reconnaître la plante ?
- **Tige :** ronde, pleine et poilue.
- **Feuilles :** de la même couleur sur les deux faces, divisées en plusieurs lobes jusqu'à la nervure centrale, extrémité fine et pointue.
- **Fleurs :** vertes en forme de cloches réunies en grappe au sommet de la plante.

Quels risques pour ma santé ?
- Pollen très allergisant.

Comment agir ?
- Ne pas laisser fleurir.
- Arracher en portant des gants avant la floraison.

LA BERCE DU CAUCASE

SIGNALEZ-LA !

Comment reconnaître la plante ?
- **Très grande taille :** de 3 à 5 m de haut.
- **Feuilles :** composées, profondément découpées pouvant atteindre 1 m.
- **Ombelles :** blanche, jusqu'à 50 cm de diamètre.
- **Tige :** robuste, creuse, cannelée, tachetée de pourpre.

Ne pas confondre avec la berce commune !

Quels risques pour ma santé ?
- Provoque de très graves brûlures.

Comment agir ?
- Ne pas toucher.
- Ne pas laisser grainer.
- Arracher à la bêche en se protégeant (gants, combinaison, bottes, visière).

LE RAISIN D'AMÉRIQUE

SIGNALEZ-LA !

Comment reconnaître la plante ?
- **Tige :** creuse, rougeâtre.
- **Feuilles :** à court pétiole, ovales et lancéolées.
- **Fleurs :** en grappes dressées, blanches à 5 pétales.
- **Fruits :** baies de 1 cm devenant pourpres à noires.

Quels risques pour ma santé ?
- Plante et baies très toxiques après ingestion.

Comment agir ?
- Ne pas consommer.
- Ne pas laisser grainer.
- Arracher à la bêche.

LE DATURA STRAMOINE

SIGNALEZ-LA !

Comment reconnaître la plante ?
- **Taille :** de 40 cm à 1 mètre de haut.
- **Feuilles :** irrégulièrement dentées avec un long pétiole.
- **Fleurs :** blanches, solitaires, en forme d'entonnoir plissé de 6 à 10 cm.
- **Fruit :** sphérique recouvert de nombreuses épines.

Quels risques pour ma santé ?
- Plante et graines très toxiques après ingestion.

Comment agir ?
- Ne pas toucher.
- Ne pas laisser grainer.
- Arracher avant la floraison.

CONDUITE À TENIR SI VOUS OBSERVEZ L'UNE DE CES PLANTES

Ne laissez pas ces plantes s'installer près de chez vous !

Ne pas semer ou planter
Ne pas disséminer

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Inscriptions sur les listes électorales
Ce qui a changé

Le principal changement est la fin de la limite de dépôt d'inscription fixée auparavant au 31 décembre.
Désormais, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6ème vendredi précédant le scrutin, soit pour les élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2020, **le 7 février 2020**.

De plus, le téléservice permet dorénavant de s'inscrire sur les listes électorales en ligne sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396. Il est bien sûr toujours possible de s'inscrire en mairie.

Vérifiez que vous êtes bien inscrit(e) dans votre commune ou consulat avant de vous rendre aux urnes en interrogeant votre situation électorale sur internet : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Vous pouvez également vous rendre dans l'un des 300 points numériques en préfectures et sous-préfectures:
www.demarches.interieur.gouv.fr/points-numeriques

Agence Nationale des Titres Sécurisés

Vous pouvez également vous rendre dans l'un des 300 points numériques en préfectures et sous-préfectures:
www.demarches.interieur.gouv.fr/points-numeriques

Agence Nationale des Titres Sécurisés

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Petit rappel : Suite à la fermeture de la trésorerie de Plogastel-Saint-Germain, il est rappelé que la gestion de vos impôts (revenus, taxes foncière et d'habitation) se fait à Quimper (adresse et numéro de contact sur vos avis d'imposition). En ce qui concerne notre territoire, la trésorerie de Pont-l'Abbé gère la gestion communale et intercommunale et donc les paiements concernant la facturation périscolaire et les redevances d'ordures ménagères.

NOS DROITS ET NOS DEVOIRS

Propriétaires d'animaux

- **Faites stériliser et identifier vos chats :** la prolifération des chats errants devient très préoccupante sur certains secteurs de la commune.
  La stérilisation présente de nombreux avantages, pour votre chat comme pour vous et évite la prolifération incontrôlée.
  L'identification est obligatoire (article l212-10 du code rural)
- **Identifiez votre chien** (obligatoire)
- Les chiens de 1ère catégorie (chiens d'attaque) et de 2ème catégorie (chiens de garde et de défense) **doivent être déclarés en mairie et être muselés et tenu en laisse par une personne majeure dans les lieux publics**
- **La divagation des chiens est interdite,** ils peuvent être capturés et mis en fourrière

Elagage des arbres et des haies

Il est rappelé aux propriétaires dont les arbres, haies… sont en surplomb des voies communales qu'ils ont l'obligation de les élaguer. Il en est de même pour la végétation se trouvant à proximité des lignes électriques et téléphoniques.
Par ailleurs les arbres de plus de 2 mètre de haut, doivent être plantés à un minimum de 2 m de la limite du domaine public.
En cas de problème la responsabilité des propriétaires pourrait être engagée.
La règlementation prévoit que si les travaux de débroussaillage ou d'élagage ne sont pas entrepris après une mise en demeure, les travaux peuvent être entrepris d'office par la commune, ceci aux frais des propriétaires.
Devant la carence des riverains, la communauté de communes a décidé de mener une campagne d'élagage des arbres en surplomb du domaine public et des lignes téléphoniques et ceci également, en prévision de la pose de la fibre sur les mêmes supports.

« Vous avez les mêmes obligations par rapport à votre voisin que ce soit un particulier ou la commune ».

Abeilles

Les ruches doivent être déclarées en mairie

Aménagement d'accès sur les voies communales

La création d'accès doit faire l'objet d'une demande d'autorisation et l'aménagement (busage) est à la charge du demandeur.
Il est par ailleurs interdit de remblayer les fossés.

Lutte contre la prolifération des Choucas des tours

Nécessité de poser du grillage sur les cheminées

La prolifération des Choucas de tours cause d'importants dégâts aux cultures et leurs nids dans les cheminées peuvent présenter un risque pour la sécurité.
Cet oiseau est une espèce protégée : une dérogation permet des prélèvements d'oiseaux dans les secteurs les plus concernés, opérations strictement encadrées par arrêté préfectoral.
Par ailleurs, les données actuelles montrent que la plupart des Choucas du Finistère nichent dans les cheminées.
Une des actions ralentissant le développement de cette espèce est la généralisation de la pose de grillages sur les conduits, afin de diminuer le nombre de sites de reproduction.
En outre, ces grillages éviteront la formation des nids susceptibles d'empêcher une évacuation satisfaisante des fumées et d'entraîner des risques sanitaires ou de départ d'incendie.
Il est recommandé de mettre en place ces grilles à l'issue de la période de nidification (septembre). Il est rappelé que cette opération devant respecter les règles de sécurité, il est conseillé de faire appel aux services de couvreurs ou poseurs de cheminées.

Isolation des combles à « un euro »

Attention aux offres des démarcheurs !

Une isolation à 1 euro, c'est possible ?

La **prime « Coup de pouce économies d'énergie »** permet de financer des travaux d'économies d'énergie.
Elle se décline en 2 aides : la prime Coup de pouce chauffage et la prime Coup de pouce isolation.
Le dispositif s'étend à la réalisation des travaux suivants :

- remplacement des chaudières au charbon, au fioul ou au gaz autres qu'à condensation par un équipement utilisant des énergies renouvelables (Charte Coup de pouce chauffage)
- isolation des combles, des toitures et des planchers bas (Charte Coup de pouce isolation).

C'est dans ce cadre qu'il est possible de bénéficier de l'**isolation des combles à 1 €, mais uniquement dans le cas de combles perdus et, uniquement pour les propriétaires occupants ou les locataires avec des revenus très modestes.**

Où se renseigner ?

Pour tout conseil personnalisé sur les combles à 1 euro, vous pouvez vous rapprocher d'un conseiller du réseau FAIRE, service public de la rénovation énergétique : **0 808 800 700 ou** www.faire.fr**.**

Attention aux arnaques !

Certaines entreprises proposant une isolation des combles à 1 euro démarchent les particuliers en utilisant les pages publiées sur le portail des ministères économiques et financiers.

Attention, aucun service de l'état n'est à l'origine de sollicitations commerciales par téléphone, courriel, courrier ou visite à domicile.

Suite à la visite d'un démarcheur, vous pouvez contacter un conseiller FAIRE. Il pourra analyser les propositions et devis des entreprises pour vérifier que toutes les informations requises y figurent, mais aussi vous conseiller sur les travaux à réaliser et les solutions techniques les plus adaptées à votre logement. Les conseillers FAIRE sont également spécialistes des aides disponibles et peuvent vous indiquer à quelles aides vous êtes éligible.

Les particuliers dont les **travaux sont non conformes voire dangereux peuvent s'en plaindre auprès de Qualibat**, l'organisme de qualification des entreprises RGE, via cette adresse : signalement@qualibat.com

Conseils :

- Faire réaliser plusieurs devis avec une entreprise ou un artisan possédant le label RGE
- Ne jamais signer de contrat (devis, bon de commande…) dans la précipitation sans au préalable avoir fait une demande d'aides financières.
- En cas de démarchage, faire usage de votre droit de rétractation de 14 jours.
-

Pour plus d'informations et en cas de litige, contactez une association de défense des consommateurs.
Et si vous constatez des comportements frauduleux, rapprochez-vous de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP ou DDPP).

MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Améliorer l'isolation de votre maison, changer de chaudière, installer un système de ventilation plus efficace... Avec la nouvelle aide *MaPrimeRénov* qui fusionne le crédit d'impôt pour la transition écologique (CITE) (le crédit d'impôt est supprimé) et les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) « *Habiter mieux agilité* », vous pouvez, en tant que propriétaire occupant, réaliser des travaux énergétiques pour un coût moins élevé.

Vous pouvez dès maintenant vérifier si vous êtes éligible en fonction de votre situation et ensuite faire la demande en ligne sur maprimerenov.gouv.fr. Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord de subvention.

L'Action Sociale

Repas des aînés

Cette année, dans le cadre du traditionnel repas des ainés, la commission action sociale a convié les tréogatois de plus de 65 ans à l'Aquashow d'Audierne.

51 personnes ont répondu présent pour cette sortie en car qui a débuté par la visite guidée de l'aquarium suivie par un magnifique spectacle d'oiseaux. Le repas était ensuite proposé sur la terrasse couverte de l'aquarium avec vue sur la rivière du Goyen.

Les doyens de l'assemblée étaient Yvonne LE HENAFF et Pierre JEGOU âgés tous deux de 83 ans et les plus jeunes Claude BIGOT et Martine CHEVALIER, âgées de 66 ans.

La mutuelle communale

Lors de la séance du 3 juin 2019, le conseil municipal a décidé de mettre en place une mutuelle communale en partenariat avec Armoric Santé Prévoyance, association à but non lucratif pour l'amélioration de la protection santé des administrés.

La municipalité ne participe pas financièrement mais joue dans ce dispositif, le rôle de trait d'union en permettant la mise en relation entre l'association et les habitants afin de répondre à une demande forte des administrés au bénéfice de leur pouvoir d'achat.

Les seuls engagements de la commune sont de mettre gratuitement à disposition de l'association un local afin d'assurer ses permanences et de relayer et communiquer par tous moyens l'offre de l'association.

Les personnes souhaitant adhérer à la mutuelle communale peuvent être reçues par un membre de l'association, pour un entretien individuel, qui leur permettra de comparer, puis de choisir, si elles le souhaitent, l'offre la mieux adaptée. Il n'y a pas de conditions particulières, pas de questionnaire de santé, pas de limite d'âge, ni de conditions de ressources.

Contact : Mr SAVINA au 06.13.32.00.82 – contact@mutuellecommunale.org ou renseignements en mairie.

Devis possible sur le site internet d'Armoric Santé Prévoyance : www.mutuellecommunale.org.

L'école « Les Hirondelles »

L'école publique communale compte actuellement 3 classes et 57 élèves (65 en 2018-2019) dont 34 de Tréogat, 11 de Plovan, 7 de Peumerit, 2 de Landudec, 2 de Plonéour-Lanvern et 1 de Tréguennec.

Par contre, 22 enfants de Tréogat sont scolarisés dans les communes extérieures dont 15 à Plonéour-Lanvern (10 dans le privé, 5 dans le public), 3 à Pouldreuzic (1 dans le privé, 2 dans le public), 3 à Tréguennec et 1 à Pont-l'Abbé.

Il convient d'être vigilant pour les prochaines rentrées.
Des inscriptions sont les bienvenues.

Les classes des cycles 2 et 3 de l'école publique ont effectué un séjour au mois de juin au Futoroscope et dans le Val de Loire. Ce voyage a bénéficié d'une subvention communale exceptionnelle de 2 500 €.

Pont transportable du Clos Lucé

Château de Blois

Château de Chenonceau

Le C.L.P.E.

Le CLPE propose différentes actions cette année pour financer les différents projets et équipements pour l'école de maternelle et primaire des Hirondelles.
L'année dernière, il a contribué au financement du voyage avec les visites des châteaux de la Loire et du Futuroscope de Poitiers.
L'équipe dynamique précise qu'un repas sera organisé en février/mars, la randonnée des hirondelles courant mai/juin, la vente d'un livret de recettes des enfants de l'école (idée cadeau pour la fête des mères).
Une vente de chocolats de Noël et de torchons illustrés par les écoliers s'est déroulée courant octobre et novembre.

Le bureau : Olivier SALAUN, secrétaire adjoint, Anastasia LEBUNETEL, Présidente, Marina JAOUEN, secrétaire, Anne PINCON, vice-présidente, Eva MALLET et Cyrille PERCHEC, membres actifs.
Absentes sur la photo : Aude PENNANEACH, trésorière et Nelly LE COSSEC, trésorière adjointe.

La bibliothèque municipale
Association des Amis de la Bibliothèque

Rien d'original cette année, La vie de la bibliothèque dépend des abonnés et des bénévoles. Plus ils seront nombreux et actifs, mieux elle se portera…
Heureusement que les enfants de l'école en font bon usage grâce à Delphine qui organise par petits groupes des séances de lecture et à Claude et Jean-Pierre qui interviennent tous les vendredi midi, hors temps scolaire. Merci à eux.

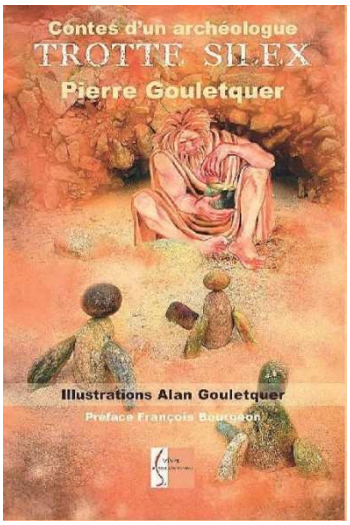

Samedi 16 novembre
Un évènement littéraire exceptionnel à Tréogat, la sortie du livre de Pierre Gouletquer « ***Contes d'un archéologue*** » illustré par son fils Alan, préfacé par François Bourgeon et édité par Sophie Denis « Editions Vivre tout simplement » qui réside à Tréogat.

Le livre peut être emprunté à la bibliothèque, ou encore mieux, acheté dans les maisons de la presse et à la librairie Guillemot à Pont l'Abbé

Club Artistique du Vitrail (CLAVI)

Pare-feux coloré réalisé par Marcelle Carval

1er prix de la tombola, lampe réalisée par Anne-Marie Peuziat

La porte ouverte de l'association CLAVI pour renseignements et inscriptions s'est déroulée le samedi 28 septembre de 14 h à 18 h à la salle multifonctions.
La session 2019-2020 a eu le plaisir d'accueillir 12 nouveaux élèves. Le club compte à ce jour 55 inscriptions.
Les cours ont repris le 1er octobre suivant un calendrier modifié comme suit : 1ère et 2ème semaine du mois, le mardi, animatrice Marie Claude, le mercredi, animatrice Chantal. La dernière semaine du mois les cours sont communs le mardi et le mercredi avec nos deux animatrices.

L'exposition annuelle a eu lieu le 23 juin 2019. Les adhérents ont eu le plaisir d'accueillir de nombreux visiteurs admiratifs devant cette féérie de couleur et d'objets variés.
Cette année, les lots de la tombola étaient tous mis en vente et une vingtaine de lots ont fait le bonheur d'amateurs.

Buste réalisé par François Castric

Il restait encore du choix pour la tombola qui a fait de nombreux heureux. Le produit de la vente et la tombola nous permettent chaque année de réaliser une sortie avec les conjoints. En 2019, le groupe a visité Vannes et le centre-ville historique. Ensuite, départ vers Ars pour pique-nique et visite libre de l'île. La pluie nous a cueillis à la descente du bateau gâchant l'apéritif et le pique-nique mais chacun a fait contre mauvaise fortune bon cœur et le soleil revenu, les sportifs ont pu visiter Ars.

L'exposition annuelle des réalisations de nos adhérents, le « 10EME SALON DU VERRE » aura lieu le dimanche 28 juin 2020 de 10 h à 18 h à la salle multifonctions.
Nous vous attendons nombreux pour cet évènement.

Vous pouvez suivre notre actualité sur facebook.com /vitrailclavi ou @vitrailclavi

L'association DILE

Arrivée d'un container. Joie de la population

L'action de DILé auprès des populations du district de Tiébélé, situé au sud du Burkina Fasso, est prioritairement la fourniture d'eau potable. 31 forages ont été installés par l'association depuis 2003. Mais il y a encore fort à faire pour satisfaire les besoins des Burkinabé dont certains n'ont toujours pas d'autre choix que de puiser l'eau des marigots parfaitement impropre à la consommation. Nous avons aussi commencé, cette année, la réhabilitation d'une quarantaine de forages anciens hors d'usage.

Mais, en 2019, la principale action menée par DILé aura été l'envoi de matériel médical dont manquaient cruellement les six dispensaires de Tiébélé.

C'est un peu par hasard que nous avons appris que l'association « Bip humanitaire » avait en charge de drainer tout le matériel jugé obsolète par les hôpitaux de l'Assistance Publique de Paris afin de le mettre à disposition d'associations humanitaires agissant aux quatre coins de la planète. Une vraie manne. Nous y avons même trouvé le microscope opératoire que nous recherchions depuis des mois et réclamé par l'ophtalmologue Burkinabé en charge des campagnes de soins oculaires (et en particulier des opérations de la cataracte), que nous organisons tous les deux ans. Celui que nous lui avions fourni il y a une dizaine d'années donnait de sérieux signes de faiblesse.

Un investissement de plus de 10 000 € nous a permis de remplir et faire parvenir un container avec : un microscope opératoire, 15 lits médicaux, 6 tables d'accouchement, deux tables d'examen, 15 potences, 3 otoscopes, 20 bassins de lit, 5 pèse personne et nombre de cartons remplis de tous ces produits infirmiers indispensables (thermomètres, pansements, désinfectants, …) dont les dispensaires manquaient totalement.

Le Dr Lougoussé et son nouveau microscope opératoire

Les structures des lits sont en parfait état (les matelas aussi)

Devant la joie ressentie par le personnel médical et la population, et à leur demande, nous pensons pouvoir renouveler l'opération, dès que nos finances le permettront.

Siège de l'association : Ménez-Huella – Tréogat

Les Marcassins Sportifs

L'équipe A composée de jeunes joueurs d'une moyenne d'âge de 21 ans et l'équipe B « en entente avec Plonéour-Lanvern » ont débuté une nouvelle saison avec pour objectif le maintien dans leur groupe respectif.

Le bureau *: Raymond Le Goff, Président, Aurélie Gouzien, trésorière et vice-présidente chargée de l'extra-sportif, Annie Lannou, trésorière adjointe, Johann Burel, secrétaire, Stéphane Lannou, secrétaire adjoint*

Arbitres officiels du club : *Cyril Baconnais, Arnaud Le Borgne*

Arbitres bénévoles : *Johann Burel, Gérald Faou, Daniel Gléhen, Gérard Goascoz, Stéphane Lannou, Rémy Plouzennec, Stéphane Le Bec*

Dirigeant Soigneur *: Stéphane Péron*

Délégués matchs *: Raymond Le Goff et Jean-Yves Queffelec*

Grâce aux bénévoles, joueurs et dirigeants, le repas des gaulois a connu une nouvelle fois un véritable succès tout comme le loto organisé à la Halle Raphalen de Plonéour-Lanvern. Le club remercie les nombreux sponsors pour leurs encarts et panneaux publicitaires ainsi que pour l'achat de ballons pour les matchs à domicile.
Comme chaque année, les Marcassins ont participé au Téléthon.

L'équipe A

En haut à gauche : Vincent Durand, Jocelyn Kérouédan, Paul Le Brun, Antoine Percelay, Dylan Morvan, Dylan Rodriguez, Yoan Gourlaouen, François Le Bis, Raymond Le Goff
En bas de gauche à droite : Mickaël Duvail, Nicolas Goascoz, Christophe Morzadec, Alan Le Bec, Thomas Balouin, Tristan Dos Santos.
Absents sur la photo: Maxime Pouder, Florian Pavec, Luc Gloaguen, Roméo Péron, Samy Yildirin

L'équipe B

En haut de gauche à droite : Daniel Gléhen, Pascal Poder, Yannick Cochonnou, Benoît Labbez, Antoine Toullec, Kylian Alanou, Brice Audran, Thomas Larnicol, Ewen Le Coz, Johann Burel, Michel Le Coz, Ronan Guirriec, Rémy Plouzennec
En bas de gauche à droite : Emmanuel Urien, Dominique Dubreuil, Aurélie Devos, Bruno Boëdec, Pascal Gillet, Thierry Queffelec, Raymond Le Goff.
Absents sur la photo : Mathieu Couespel, Damien Le Corre

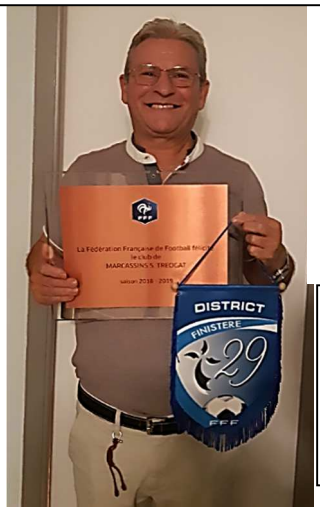

Remise du trophée pour la saison 2018-2019 à Raymond Le Goff, Président du club par André Toulemont, vice-président du District du Finistère.

70 ans du Club

Les mamans

Le 9 juin, le club a fêté ses 70 ans avec au programme différentes compétitions et notamment la rencontre entre l'équipe des mamans et celle des enfants et le match entre les anciens de 1998 et la génération de 2018.
Ces rencontres se sont déroulées dans un esprit familial avec le retour d'anciens joueurs et dirigeants.
La journée s'est poursuivie avec la remise, par Michel CANEVET, sénateur, Jean-François LE BLEIS, conseiller départemental, André TOULEMONT, vice-président du district/ligue, Pierre LE BERRE, Maire, et Raymond LE GOFF, Président du Club, de 32 médailles aux fidèles qui ont supporté le club entre 20 et 53 ans, suivie d'un apéritif offert par la municipalité et d'un repas.

Les enfants

Le Club de l'Amitié

Le jeudi c'est le jour du club. Une dizaine de nos ainés se retrouve à la salle multifonctions pour papoter, jouer aux cartes ou au scrabble, échanger quelques nouvelles, passer un bon moment ensemble et partager le goûter. Ils aimeraient étoffer un peu leur groupe et accueillir des plus jeunes.

Avec l'association « Créons du lien en haut pays bigouden », et le groupe de travail « rompre l'isolement » ils participent aux animations et sorties organisées dans l'année :

La St Valentin en chansons à Guiler sur Goyen,
Thé dansant « le tango argentin » à Landudec,
Jeux bretons avec les résidents du foyer logement de La Trinité à Plozévet,
Visite de la cidrerie Kerné et de ses vergers à Pouldreuzic,
Journée intergénérationnelle à Plonéour avec petite virée en limousine « Rosalie » véhicule de 1934,
Après-midi contes aux couleurs d'automne à Tréogat
Goûter de Noël animé par « la clé des chants » et quelques contes de Noël à Pouldreuzic.

Au service des Ainés

L'Association « Créons du lien en Haut Pays Bigouden »

Une association communautaire à vos côtés pour préserver le lien social, vous accompagner dans des activités culturelles, de loisirs ou démarches personnelles -

Le but de l'association est de favoriser les relations sociales entre tous les habitants, en rencontrant les personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie, en les accompagnant dans leurs déplacements et ainsi continuer à participer à la vie locale et aux activités de leur choix.

Le sens de notre action, une volonté de bien vieillir sur notre territoire
- Créons du lien va à la rencontre des personnes pour leur permettre de participer aux activités de leur choix
- Créons du lien c'est la rencontre de l'autre en privilégiant le lien intergénérationnel, au domicile ou en établissement pour favoriser le bien vivre ensemble et le bien vieillir
- Créons du lien agit en liaison avec ses partenaires : les CCAS, le CIAS, les établissements médicaux sociaux (EHPAD, résidence Autonomie), les aides à domicile, le réseau gérontologique, le CLIC, les associations locales des personnes âgées …

Contact : 07.86.98.55.16 ou 06.86.77.62.81 contact@creonsdulien.fr site internet : www.creonsdulien.fr

L'ADMR

Forte de plus de 70 ans d'expérience, l'ADMR a pour objectif de permettre aux familles et aux personnes seules de bien vivre chez elles en apportant un service adapté à leurs attentes et à leurs besoins.
Elle est reconnue pour ses compétences et son expérience dans quatre pôles d'activité :

- Enfance et parentalité
- Accompagnement du handicap
- Services aux seniors
- Entretien de la maison

L''ADMR propose aussi un service de téléalarme via son service FILIEN.

Contact : Association ADMR du haut pays bigouden – 6 bis rue Ar-Mor – 29710 Landudec
Tél : 02.98.91.59.94 - Email hautpaysbigouden@admr29.bzh

Les Finances

L'excédent de fonctionnement est un autofinancement brut qui permet de financer en priorité le remboursement du capital des emprunts puis les investissements. L'excédent de clôture correspond à la situation de la trésorerie de la commune.

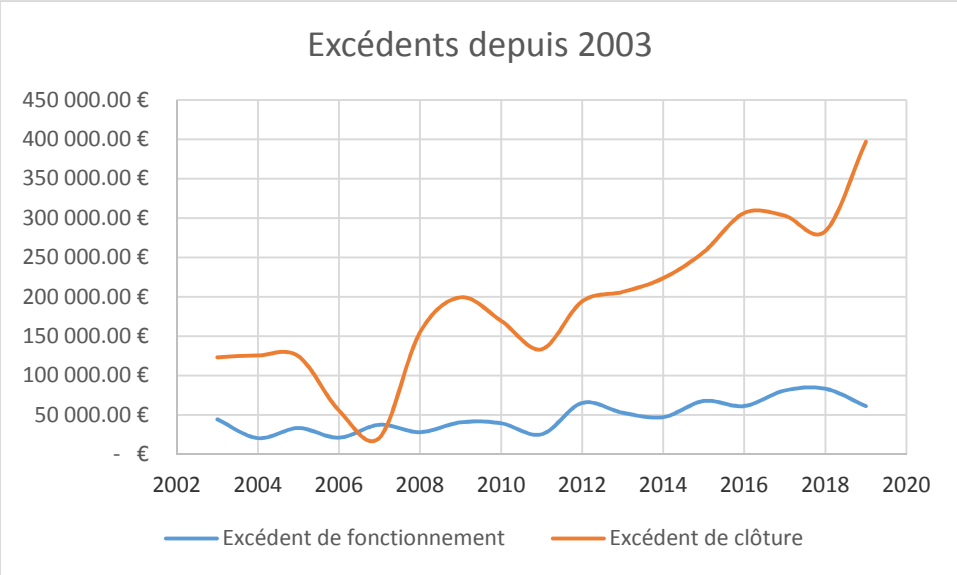

EMPRUNTS		
	CAPITAL RESTANT DU 01/01/2019	DERNIERE ECHEANCE
RESTRUCTURATION DE L'ECOLE	585.98 €	15/01/2019
AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA MER	19 626,36 €	30/07/2020
EXTENSION DE LA MAIRIE	34 512.64 €	30/12/2022
ESPACE PERISCOLAIRE ET ASSOCIATIF	93 996.94 €	01/10/2032
TOTAL	148 721.92 €	

La situation financière de la commune est saine et a permis d'envisager des investissements. Cependant, il convient d'être vigilant du fait des incertitudes au niveau national : compensation de la taxe d'habitation, dotations de l'Etat…

De nombreux travaux de remise à niveau ou de mise aux normes ont été réalisés en 2019 (ravalement des bâtiments scolaires, mise aux normes de l'installation électrique à la bibliothèque, à l'étage de l'école et à l'église, restauration de la gare du « Train Carottes » afin d'y aménager une salle de réunion, renouvellement du matériel d'entretien des espaces verts dont un tracteur tondeuse pour le stade, création du jardin du souvenir, de mini caveaux et d'un ossuaire, remplacement du portail de l'école…)
Une autre dépense « obligatoire » s'avérera nécessaire la reprise de la charpente et la réfection de la toiture des locaux techniques avec un surcoût de désamiantage et la possibilité de poser des panneaux photovoltaïques (étude en cours).
Enfin, le changement du véhicule est également envisagé.

Un autre projet, reporté depuis des années en raison de la conjoncture, s'avère indispensable aujourd'hui : la réalisation d'un lotissement (voir rubrique « urbanisme » et plan de situation ci-dessous).

Détails des principaux investissements réalisés en 2019

Ecole *Clôture, Portails, mis en sécurité installation électrique, éclairage d'une classe*	17 500 €
Mairie – Ecole *Ravalement*	*15 200 €*
Salle multifonctions- vestiaire *Nettoyage façade*	1 230 €
Eglise *Protection contre la foudre – Peinture menuiseries extérieures*	*4 000 €*
Eglise *Tableau de commande de la cloche – Mise aux normes installation électrique & éclairage*	*11 250 €*
Cimetière *Jardin du souvenir - Cavurnes – Ossuaire - Gravillons*	*7 440 €*
Terrain de football *Réfection de l'allée*	*5 910 €*
Gare du «Train Carottes » *Réhabilitation et aménagement d'une salle de réunions*	*10 300 €*
Restaurant scolaire *Mobilier*	*5 800 €*
Service technique *Tondeuse – taille haie – débroussailleuse - Tracteur-tondeuse pour le stade*	*14 850 €*
TOTAL	***93 480 €***

Autres travaux commandés

Remplacement du portail du cimetière
Reprise de l'éclairage extérieur de la salle Multifonctions
Travaux d'électricité à la mairie
Remplacement des appareils de chauffage de l'église

Commerçants, artisans et services de Tréogat

ARTISANS

BAILLE Jean-Luc
Peinture
Penlann
06.58.11.33.26
jeanlucbaille@gmail.com

BALOUIN Jean-Luc
Menuiserie
Penlann
02.98.87.64.92
balouin.menuiserie@free.fr

LAUDEN Denis
Travaux forestiers
Lesvéguen
02.98.87.64.10

LE BRUN Bernard
Chauffage-Sanitaire-Electricité
Lespoul
02.98.82.64.56

NIEL Sven
Charpente-Menuiserie
Penlann
02.98.87.79.70
sven.niel@wanadoo.fr

VAN THIELEN Yves
Electricité YFFIC Elec
Lesvagnol
02.98.82.36.78
yves.vth@gmail.com

COMMERCES

BENSOUSSAN Gérard
Les Tisanes de Ker-Eol
Ker-Eol
02.98.87.68.73

GOURLAOUEN René
Charcuterie Bio à la ferme
Kerléoguy
02.98.82.63.41

Les Légumes du Train Carottes
Vente directe de légumes
Tous les samedis de 10 h à 13 h
Ty-Poul

Le Relais
Bar-tabac
20 Grand Rue
02.98.87.79.71

RESTAURATION

Restaurant Vince et Versa
5 Grand Rue
02.98.55.05.28

Rôtisserie et plats cuisinés à emporter
Tous les dimanches matins de 10 h à 13 h
Sur le parking en face de Vince et Versa
06.95.33.71.66

SERVICES

Armony Taxi
02.98.64.38.45
06.31.61.57.86

GOYAT Sébastien
Alsyone Informatique
Penhors
02.98.10.93.00

LE CORRE Jean-Yves
Sophrologue
Trunvel
02.98.82.69.68
sophrologiequimper.e-monsite.com

Informatique FP-net Multimédia
FAOU Patrice
Lahadic
02.98.87.60.77
06.67.46.48.68
patrice.faou@gmail.com

VOLANT Fabien
Taup'Green – Taupier
Kerlann
07.61.30.24.02
contact-finistere@taupgreen.com

Directeur de publication : Pierre LE BERRE
Conception et réalisation : Mairie de Tréogat - Fabienne FAOU
Comité de rédaction : Pierre LE BERRE, Guy BUREL, Fabienne FAOU, Eric GOUZIEN, Annie LANNOU, Sylvie LE BRUN, Loïc PETILLON
Crédit photos : Mairie de Tréogat, les associations
Site Internet : www.treogat.fr

Le bulletin municipal est diffusé aux résidences principales. Il est disponbile en mairie ou sur le site Internet de la commune.